

RESULTATS DU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE LE 15 MAI 2024

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2023, l'Assemblée Générale approuve dans leur intégralité, les opérations traduites dans les comptes sociaux et le bilan de cet exercice, ainsi que le rapport du conseil, tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes quitus total et sans réserve, de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice approuvé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité comme suit :

- Nombres d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés : 11 935 669 actions représentant 74,05% du capital social
- Nombre total des votes valablement exprimés : 11 935 669 voix
- Ont voté pour : 11 935 669 voix
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que le résultat net 2023 est un bénéfice de 38 639 257,93 Dirhams, que le report à nouveau de 92 802 642,80 Dirhams et que la réserve facultative est de 20 000 000,00 Dirhams soit un cumul à affecter de 151 441 900,73 Dirhams.

Elle décide de l'affecter comme suit :

- Réserve légale : 1 931 962,90 DH,
- Distribution de dividendes : 36 264 624,75 DH,
(soit un dividende ordinaire par action de 2,25 DH/action)
- Réserve facultative : 20 000 000,00 DH,
- Report à nouveau 93 245 313,08 DH.

L'assemblée décide de fixer la date de mise en paiement de ce dividende à compter du 20 juin 2024 pour les actionnaires propriétaires d'actions nominatives ou au porteur, auprès de la société C.D.G capital.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité comme suit :

- Nombres d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés : 11 935 669 actions représentant 74,05% du capital social
- Nombre total des votes valablement exprimés : 11 935 669 voix
- Ont voté pour : 11 935 669 voix
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95, approuve et ratifie lesdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité comme suit :

- Nombres d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés : 11 935 669 actions représentant 74,05% du capital social
- Nombre total des votes valablement exprimés : 11 935 669 voix
- Ont voté pour : 11 935 669 voix
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer à Un Million (1 000 000) DH le montant brut global des jetons de présence alloués au titre de l'exercice 2023 aux membres du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité comme suit :

- Nombres d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés : 11 935 669 actions représentant 74,05% du capital social
- Nombre total des votes valablement exprimés : 11 935 669 voix
- Ont voté pour : 11 935 669 voix
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une durée de trois années qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026, en qualité de commissaire aux comptes le cabinet FIDAROC GRANT THORNTON représenté par Monsieur Faiçal MEKOUAR.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité comme suit :

- Nombres d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés : 11 935 669 actions représentant 74,05% du capital social
- Nombre total des votes valablement exprimés : 11 935 669 voix
- Ont voté pour : 11 935 669 voix
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la décision du Conseil d'Administration de changer de mode de gouvernance.

Ainsi, Monsieur Soleiman BERRADA démissionne de ses fonctions en tant que Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Abed CHAGAR, qui était jusqu'à présent Directeur Général, devient alors Président Directeur Général.

Ce changement de gouvernance fera l'objet des formalités de dépôt, de publicité et d'inscription au registre du commerce dans les conditions prévues par la loi et ce conformément à l'article 28 des statuts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité comme suit :

- Nombres d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés : 11 935 669 actions représentant 74,05% du capital social
- Nombre total des votes valablement exprimés : 11 935 669 voix
- Ont voté pour : 11 935 669 voix
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0

SEPTEIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour une durée de six exercices, les mandats d'administrateurs de Mme Josette DUCASTEL et Monsieur Soleiman BERRADA, qui prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2029.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité comme suit :

- Nombres d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés : 11 935 669 actions représentant 74,05% du capital social
- Nombre total des votes valablement exprimés : 11 935 669 voix
- Ont voté pour : 11 935 669 voix
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité comme suit :

- Nombres d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés : 11 935 669 actions représentant 74,05% du capital social
- Nombre total des votes valablement exprimés : 11 935 669 voix
- Ont voté pour : 11 935 669 voix
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0